



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

23 JUIN 2008

PROCES VERBAL

L'an deux mil huit, le vingt trois du mois de juin à vingt heures trente, le Conseil Communautaire du DOURDANNAIS EN HUREPOIX, légalement convoqué par le Président, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de M. Dominique ECHAROUX, Président,

PRESENTS :

CORBREUSE : Damien COUTURIER, Christophe MAZOUÉ, Denis MOUNOURY

DOURDAN : Daniel CATALAN, Eric CHARRON, Jean-Jacques DULONG, Florence GUENIN, Olivier LEGOIS, Christiane PATURAUD, Patrick PIGACHE, Ségolène RUZIÉ, Joël WOLCZYK

LA FORET LE ROI : Philippe DJOURACHKOVICH, Marie-Ange GANGNEBIEN, Dominique JAIN

LES GRANGES LE ROI : Philippe DAGUENET, Danielle GABRIEL, Jeannick MOUNOURY

RICHARVILLE : Marie-Thérèse LEROUX, Thierry SIROU, Fabien VARNIER,

ROINVILLE SOUS DOURDAN : Dominique ECHAROUX, Elisabeth GAURIAT, Yannick HAMOIGNON,

SERMAISE : Gérard HAUTEFEUILLE, Valérie LACOSTE, Jean VERGNAUD

1^{ÈRE} convocation adressée le 27 mai 2008

2^{ÈME} convocation et documents de travail transmis le 12 juin 2008

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de conseillers présents : 26 en ouverture de séance
27 à partir de 21 h

SECRETAIRE DE SEANCE : Fabien VARNIER

PROCES VERBAL DE LA SEANCE du 13 mai 2008 : celui-ci n'appelant aucune observation est approuvé à l'unanimité,

ORDRE DU JOUR

● **Délégation au Président (au titre des dispositions des articles L 5211-9 et 10 du CGCT) :**

Conformément au code Général des collectivités territoriales, le Conseil Communautaire a délégué au président une partie de ses attributions, à charge pour lui de rendre compte de ses décisions au conseil communautaire.

Le conseil communautaire **donne acte de cette communication**, sachant que chaque conseiller communautaire a reçu, en son temps, la liste des décisions prises par le Président.

● **Mise en place du CTP - (comité technique paritaire)**

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président,

Instance de dialogue social, le CTP est consulté sur les questions relatives à l'organisation collective des services, à l'hygiène et à la sécurité.

Ce « comité technique paritaire » est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 personnes : c'est le cas de la CCDH et du CIAS (son établissement public rattaché).

Le CTP est composé en nombre égal de représentants de la collectivité et du personnel.

Chaque conseiller a reçu, copie intégrale de la circulaire du CIG en date du 15 mai 2008, détaillant les règles de fonctionnement et les compétences du COMITE TECHNIQUE PARITAIRE :

NOMINATION DES MEMBRES

- **Représentants du personnel proposés au nombre de :**

- . 4 titulaires
- . 4 suppléants

par voie d'élection, conformément au décret 85 565 du 30 mai 1985 ; les élections des représentants du personnel auront lieu en novembre.

- **À part égale, les représentants du conseil communautaire, nommés par le président,**

- . 4 titulaires
- . 4 suppléants

Après avoir entendu le Président, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, décident de la création d'un « comité technique paritaire » unique pour tous les services communautaires. Il fixe à 4 le nombre de représentants titulaires du personnel pour siéger au sein du CTP et par parité également à 4 le nombre de représentants du conseil communautaire.

Il convient de rappeler que des suppléants en nombre égal peuvent suppléer les titulaires en cas d'absence ;

● Acquisition du siège : autorisation de signer l'acte authentique

Rapporteur : Dominique ECHAROUX Président,

Depuis le 11 juin 2007, la communauté de communes est en négociation avec le service immobilier d'EDF, afin de se rendre propriétaire des locaux du 43 rue Saint-Pierre à DOURDAN.

Après estimation par les services fiscaux, une promesse de vente a été signée à hauteur de 330 000 euros.

Après avoir entendu le Président, le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise la signature de l'acte authentique et confirme la demande de subventions.

Pour mémoire, il convient de rappeler qu'EDF a autorisé la CCDH à installer ses services au 43 rue Saint-Pierre avant la signature de l'acte, laquelle autorisation a été largement utilisée puisque les locaux sont occupés depuis le 1^{er} mai dernier.

● Modification des statuts pour le changement d'adresse

Rapporteur : Dominique ECHAROUX Président,

Dans les statuts de la CCDH figure l'adresse du siège social au 5 de la rue Raymond Laubier à DOURDAN, alors que ce même siège est maintenant installé au 43 rue Saint-Pierre toujours à DOURDAN ; c'est l'objet unique de la modification des statuts.

Après avoir entendu le Président, à l'unanimité, les membres du conseil communautaire modifient l'article 2 des statuts pour modifier l'adresse du siège. Chaque commune adhérente devra délibérer pour accepter la modification des statuts, qui fera ensuite l'objet d'un arrêté préfectoral.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil communautaire est levée à 21 heures 30.

COMMUNICATIONS DIVERSES :

Travail des commissions :

ÉLARGISSEMENT DE LA CCDH :

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président,

Des discussions sont engagées avec trois communes voisines (le VAL SAINT GERMAIN, SAINT CYR SOUS DOURDAN et SAINT CHERON).

Discussions sur le fond, notamment en matière de bassin de vie, des développements envisagés dans les domaines économiques, habitats, mais également sur le coût de fonctionnement des services communautaires offerts à la population.

Ont été abordés divers secteurs : centre de loisirs, aide à domicile, soins à domicile, portage de repas, équipements sportifs et bien évidemment les prévisionnelles dépenses de fonctionnement du centre aquatique qu'il convient de mettre en regard des dépenses connues des gymnases, stades , centres de loisirs, ect...

Plusieurs réunions de travail sont envisagées avec les municipalités de ces communes.

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

Rapporteur : Jeannick MOUNOURY

Informations sur les structures sportives gérées par la CCDH : la limite des interventions CCDH /communes n'est pas encore très claire pour les associations et même pour certaines communes.

Un planning de travaux sera établi pour mettre les terrains de sports à niveau afin de mieux répartir les temps de jeux et laisser reposer les terrains d'honneur de DOURDAN, beaucoup trop sollicités.

D'importants travaux sont entrepris cet été sur les terrains de DOURDAN.

CENTRE AQUATIQUE

Rapporteur : Dominique ECHAROUX, Président,

Il convient de rappeler que le futur centre aquatique n'est pas encore une structure sportive mais un dossier « à part », travaillé par le BUREAU et deux commissions spécifiques : « un comité finances » et un « comité de pilotage ».

Une réunion de travail est prévue avec les trois communes voisines afin d'expliquer le projet et aborder les dépenses de fonctionnement.

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CIAS)

Rapporteur : Ségolène RUZIÉ,

Compte-rendu des réunions de travail et du conseil d'administration du CIAS qui avaient pour but essentiel de recentrer les actions du CIAS après des administrés qui en ont le plus besoin .

Un nouveau règlement a été étudié pour les services « accompagnement » et « portage de repas » afin d'en réduire les coûts en augmentant notamment la participation des usagers. Pour ce qui concerne cette participation des usagers, il reste bien évidemment soumis aux revenus.

Il convient de rappeler que le CIAS est géré par un conseil d'administration qui prend des « délibérations », lesquelles sont opposables au même titre que les délibérations des communes ou de la CCDH.

ENFANCE

Rapporteur : Denis MOUNOURY,

Plusieurs chantiers de réflexion sont ouverts :

- Harmonisation des horaires,
- Ouverture d'un accueil au centre de loisirs de la GARENNE,
- Tarification,

- Harmonisation des repas des centres de loisirs et dans d'autres temps des cantines scolaires qui sont de la responsabilité des communes.

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Rapporteur : Olivier LEGOIS,

Le premier chantier ouvert concerne la mise en place d'un « **PROJET DE TERRITOIRE** ». Ce document contractualisé doit être élaboré par les sept communes de la CCDH mais également avec nos voisins.

Ce projet de territoire déterminera les choix d'urbanisations à venir : développement économique, habitat, service public, environnement, mais sera également l'élément déterminant pour obtenir des subventions de type « contrat communautaire » (achat et travaux pour le siège, requalification des zones d'activités, travaux sur les équipements sportifs ...)

Un planning de travail a été élaboré pour aboutir à la validation du diagnostic fin septembre. L'objectif à atteindre est de déposer ce **projet de territoire** vers mars 2009,

RAPPEL des prochains rendez vous

Développement économique	25 JUIN 2008
KERMESSE CENTRES DE LOISIRS	28 JUIN 14 / 18 HEURES à la Garenne
Commission ENFANCE	2 JUILLET : (RdV CCDH) - 14 h visite des centres - 17 h commission
Commission AMENAGEMENT du TERRITOIRE	2 JUILLET - 18 h 30
BUREAU	7 JUILLET
CONSEIL COMMUNAUTAIRE	29 SEPTEMBRE - 20H30

Les séances se tiennent :

Le BUREAU	au siège
Les COMMISSIONS	au siège
LE COMITE DE PILOTAGE	au siège, aux heures précisées
Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE	à 20 heures 30 dans les communes

Le Président

Dominique ECHAROUX